

This seed has been treated with **SHARDA METEB 11ST FUNGICIDE PCP** (REGISTRATION NO. 34038) which contains the fungicides tebuconazole and metalaxyl.

Cette semence a été traitée avec le fongicide systémique **FONGICIDE SHARDA METEB 11ST PCP** (NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34038) qui contient les fongicides tébuconazole et métalaxyl.

Do not use for food, feed or oil processing. Store away from Feeds and other foodstuffs. Keep out of reach of Children.

Ne pas utiliser pour la transformation des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'huile. Conserver à l'écart des aliments pour animaux et autres denrées alimentaires. Tenir hors de portée des enfants.

Group	3	4	Fungicides
-------	---	---	------------

sharda meteb 11 st

ATTENTION
CAUTION



POISON

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Canadian Agent:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

**24 HOUR EMERGENCY PHONE /
URGENCE 24 HEURES – Téléphone**
(1-888-CAN-UTEC (226-8832) or 613-996-6666)

**Product Information / Renseignements sur les
producteurs 1-844-810-5720**

USE LIMITATIONS:

All containers or packages containing treated seed for sale or use in Canada must be labeled or tagged as follows:

- This seed has been treated with Sharda METEB 11ST Fungicide containing tebuconazole and metalaxyl.
- Wear coveralls or a long-sleeved shirt and long pants, NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facepiece respirator (dust mask), shoes plus socks and chemical resistant gloves when handling treated seed, stacking bags or transferring to storage bin.
- Do not use for food, feed or oil processing.
- Do not graze or feed livestock on treated areas for 4 weeks after planting.
- Do not contaminate feed or foodstuffs with treated seed.
- Do not apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, ditches and wetlands), estuaries or marine habitats.
- Do not contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
- Do not expose treated seeds on soil surface. Any spilled or exposed seed must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface.
- Dispose of all excess treated seed. Left over treated seed may be double sown around the headland or buried away from water sources in accordance with local requirements.
- Dispose of seed packaging in accordance with local requirements. DO NOT re-use bags from treated seed to handle food or feed products.

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

Tous les contenants ou emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit :

- Ces semences ont été traitées avec le fongicide Sharda METEB 11ST qui contient du tébuconazole et du métalaxyl.
- Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière), des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées, l'empilage des sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas exposer à l'air libre les semences traitées. Les semences déversées accidentellement ou exposées doivent être incorporées au sol ou nettoyées autrement pour les retirer de la surface du sol.
- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrées loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs de semence traitée pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.